
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2024
Législature 2020 - 2025

Bureau du Conseil municipal

M. Guy ZWAHLEN (PLR), Président
M. Julien LEVY (Vert'libéraux), vice-Président
Mme Paola DI ROMANO TORRES LEON (Alternative communale), 1^{ère} Secrétaire
M. Marc OBERSON (PDC), 2^{ème} Secrétaire

Membres du Conseil municipal

M. Pierre AMBROSETTI (PLR)	Mme Béatrice LEITNER-RIAT (PDC)	
Mme Ladan AZARM AZARPEY (PLR)	Mme Esther MESROBIAN (PLR)	
M. Norberto BIRCHLER (PLR)	Mme Patricia REYMOND (PLR)	
Mme Christine BOUVIER (PLR)	Mme Alexandra RYS (PDC)	<i>excusé</i>
M. Philippe CORBAT (PLR)	M. Roland SUTTER (PLR)	
Mme Janine FUOCHI (PDC)	M. Alain STRAUMANN (PLR)	
M. François FREY (PLR)	Mme Ruth VESTI (PDC)	
M. Anthony GIANNASI (PDC)	M. Laurent WISLER (Alternative com.)	
M. Sébastien GINDRAUX (Vert'libéraux)	M. Stephan ZWETTLER (PLR)	
M. Zahi HADDAD (PLR)		<i>excusé</i>

Membres du Conseil administratif

M. Marcel GOEHRING (PLR), Maire
Mme Carole LAPAIRE (PLR), Conseillère administrative
M. Philippe THORENS (PDC), Conseiller administratif

M. le Président ouvre la séance à 18h30. Il salue les membres du Conseil administratif et du Conseil municipal, le public, ainsi que le personnel administratif.

Il remercie l'assemblée pour leur confiance en lui confiant la présidence du Conseil municipal.

Il remercie également les membres du public pour leur présence et leur souhaite une cordiale bienvenue. Comme il est de tradition, il informe que cette séance plénière est suivie d'un repas, il n'y aura donc pas cette fois-ci de verrée au carnotzet de la mairie. Plus formellement, il rappelle que selon le règlement du Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive, article 26, le public n'a pas le droit de manifester de marque d'approbation ou de désapprobation et qu'il est également interdit d'enregistrer, de filmer ou de prendre des photos pendant la séance.

Il annonce que Mme RYS et M. HADDAD sont excusés. Il ajoute que plusieurs membres du Conseil municipal ont annoncé leur retard.

1. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

Décès de Monsieur André Falquet

M. le Président annonce le décès de M. André Falquet survenu le 13 juin 2024. M. André Falquet fût membre du Conseil municipal de 1975 à 1991 et Président du Conseil municipal de 1985 à 1986.

Durant son mandat, il a siégé dans de nombreuses commissions : Naturalisations, Routes et travaux, Sociale, Ecologie, Aménagement et environnement, Finances, ad hoc Rénovation de la Cure de Collonge.

Il fût également Président des commissions suivantes : Agricole, fleurs et décorations, Urbanisme et ad hoc Pour l'étude de la traversée de Vésenaz et de la Rade.

De la part des Autorités communales, il adresse ses condoléances à la famille et demande à l'assemblée de se lever, afin de respecter une minute de silence en son honneur.

Présentation d'un nouveau collaborateur

M. le Président passe la parole à **M. le Maire**.

M. le Maire présente un nouveau collaborateur engagé depuis le 1^{er} juin 2024, à 100 %, au sein du service de la voirie.

Applaudissements.

Demande du Parlement des Jeunes de Collonge-Bellerive « Pour un accès facilité aux salles communales »

M. le Président informe que lors de la dernière séance du bureau du Conseil municipal, Mme Manon Selvatico, Présidente du Parlement des jeunes de Collonge-Bellerive, ainsi que M. Leonard Dinichert, vice-Président, ont été reçus suite à leur demande d'obtenir un accès facilité aux salles communales qu'ils souhaitaient formaliser par une motion.

Il rappelle que l'article 20 du Règlement du Parlement des jeunes prévoit que certains projets de grande ampleur peuvent être adressés au Conseil municipal par le biais d'une motion du bureau.

Après avoir écouté leurs demandes et arguments, puis entendu les explications sur les contraintes des locations de salle par le Conseil administratif, il informe que le bureau du Conseil municipal a finalement décidé de ne pas porter cette motion à l'ordre du jour du Conseil municipal. De plus, les locations de salle sont une prérogative du Conseil administratif.

Cependant, il indique qu'il a été demandé au Conseil administratif de se montrer plus flexible en étudiant au cas par cas les demandes du Parlement des jeunes. Par ailleurs, il leur a été suggéré de s'approcher du Point d'Interro, afin d'étudier la possibilité d'utiliser leur salle.

Il conclut en disant que les deux représentants ont été remerciés pour leur implication et la qualité de la rédaction de leur demande.

Statut du personnel de la commune de Collonge-Bellerive

Suite aux différentes discussions dans les groupes politiques, **M. le Président** informe que le bureau a décidé de confier la révision du statut du personnel de la commune de Collonge-Bellerive à la commission Juridique et naturalisations.

Par ailleurs, il indique qu'il a été décidé de maintenir le nombre de membre actuel, c'est-à-dire 7. Cependant, il a été convenu que les membres permanents de cette commission pouvaient se faire remplacer lors des séances dédiées à la révision du Statut du personnel par un autre membre de leur groupe qui serait intéressé par ce sujet en particulier.

Il annonce les dates retenues pour ces séances : 7 octobre 2024, à 19h, 6 novembre 2024, à 19h, et 4 décembre 2024, à 19h.

Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie (FITIAP)

M. le Président rappelle que la FITIAP a fait parvenir un courrier accompagnant le rapport de gestion 2023 final et que celui-ci a été transmis par mail par le secrétariat du Conseil municipal.

Afin de marquer la fin des aménagements de la zone Pallanterie Sud, **M. le Président** rappelle que la FITIAP a fait parvenir par mail une invitation à l'inauguration officielle qui se tiendra le jeudi 19 septembre

prochain, à 18h00. Il prie les personnes qui n'ont pas encore répondu de le faire au plus vite par retour de mail.

M. le Président passe la parole à M. ZWETTLER.

M. ZWETTLER encourage les membres du Conseil municipal à découvrir ces aménagements qui sont très bien réussis.

M. le Président donne la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI remercie pour cette invitation, mais il lui est difficile de programmer ce type d'évènement trois mois en avance.

Comme il n'y a plus de communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 MAI 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce procès-verbal.

Par 16 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 mai 2024.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

3. RAPPORTS DES COMMISSIONS

M. le Président informe que les séances de la commission Aménagement des 14 mai et 11 juin 2024 ont fait l'objet uniquement de procès-verbaux.

- Environnement et développement durable du 13 mai 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (18 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 13 mai 2024.

M. le Président rappelle que les décisions relatives au crédit d'étude pour le réaménagement des cimetières de Collonge et Vézenaz, au crédit d'engagement complémentaire pour le réaménagement du point de récupération de Saint-Maurice, ainsi qu'aux dépassements budgétaires 2024, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Il passe ensuite au rapport suivant.

Arrivée de Mme MESROBIAN à 18h40.

- Sports du 22 mai 2024

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sports du 22 mai 2024.

M. le Président rappelle que la décision relative aux dépassements budgétaires 2024, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour. Par ailleurs, il indique que la décision relative à la clôture de la motion 20-04, préavisée favorablement par la commission, sera traitée sous le point n°7 de l'ordre du jour.

- **Routes et infrastructures du 27 mai 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Routes et infrastructures du 27 mai 2024.

M. le Président indique que les décisions relatives au crédit d'engagement destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs, ainsi qu'aux dépassements budgétaires 2024, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

- **Environnement et développement durable du 3 juin 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Environnement et développement durable du 3 juin 2024.

- **Finances du 10 juin 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2024.

M. le Président indique que les décisions relatives au crédit d'étude pour le réaménagement des cimetières de Collonge et Vésenaz, au crédit d'engagement complémentaire pour le réaménagement du point de récupération de Saint-Maurice, au crédit d'engagement destiné aux travaux de réhabilitation de collecteurs, ainsi qu'aux dépassements budgétaires 2024, préavisées favorablement par la commission, font l'objet de délibérations qui seront soumises au vote au point suivant de l'ordre du jour.

Il ajoute que la décision relative à autoriser la Fondation Intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie à octroyer des servitudes, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une résolution qui sera soumise au vote au point n°5 de l'ordre du jour.

- **Sociale du 17 juin 2024**

M. le Président demande s'il y a des questions ou des remarques concernant ce rapport. Comme ce n'est pas le cas, il demande à l'assemblée d'approuver ce rapport.

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Sociale du 17 juin 2024.

Attribution des subventions à l'étranger

M. le Président demande à M. GINDRAUX de lire la décision de la commission relative à l'attribution de subventions à l'étranger.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent l'attribution de subventions à l'étranger pour 2024, pour un montant global de 204'130 F, lèvent la main. »

A l'unanimité (19 oui), le Conseil municipal accepte l'attribution de subventions à l'étranger pour 2024, pour un montant global de 204'130 F.

- **Bâtiments et logement du 18 juin 2024**

Arrivée de M. Wisler à 19h00.

Comme ce rapport a été inséré seulement en fin de journée sur CMNet, **M. le Président** demande s'il y a des remarques ou questions. Il passe la parole à **M. THORENS**.

M. THORENS suggère que la décision relative au site de l'épicentre, sis chemin de Mancy 61, figurant en page 6 de ce rapport soit encadrée, afin d'être revotée ce soir par le Conseil municipal. Il explique que le choix de ne pas encadrer cette décision vient du fait qu'un avis de droit a été demandé à un avocat, afin de s'assurer que la commune est en ordre avec l'appel d'offre initial.

Afin de pouvoir continuer les études durant l'été en vue de la commission Bâtiments et logement prévue fin août 2024, il propose également d'ajouter en fin de décision « sous réserve de l'avis de droit », puis que cette décision soit ensuite revotée ce soir si le Président de la commission est accord.

Il ajoute que l'avis de droit a déjà été demandé à un avocat et qu'il devrait être reçu rapidement.

M. LEVY demande si cette décision ne doit pas d'abord être étudiée par la commission des Finances.

Il lui est répondu que le crédit d'étude a déjà été voté par le Conseil municipal et qu'il s'agit là d'une étape dans la suite des études.

M. THORENS ajoute que le crédit d'engagement ne sera pas présenté avant le mois de mai 2025.

M. AMBROSETTI explique que le mandataire a remporté l'appel d'offre avec un programme et un budget précis. Durant les discussions relatives à ce projet en commission, il a été remarqué que des besoins en locaux sont venus se rajouter. Si le projet devait être plus important que le projet de base, et donc évidemment avec des coûts bien plus élevés, il indique que la commune doit s'assurer que ce changement ne pose pas de problème dans le cadre de la procédure d'appel d'offre qui a été faite pour le projet de base.

M. le Président donne la parole à Mme BOUVIER.

Mme BOUVIER se demande pourquoi cette décision de la commission doit être revotée par le Conseil municipal.

M. THORENS répond qu'il s'agit de respecter la volonté de la commission en revotant cette décision en ajoutant la notion de réserve du résultat de l'avis de droit.

M. CORBAT demande si le fait de voter cette décision implique tacitement le Conseil municipal à effectuer ces travaux supplémentaires.

M. le Président précise que le vote aura lieu en plusieurs temps. D'abord, il faut décider si oui ou non cette décision est encadrée, puis, si cela est accepté, il faudra voter sur le contenu même de cette décision. Pour terminer, il y aura le vote du Conseil municipal sur la décision finale, telle qu'elle sera amendée.

M. THORENS ajoute qu'il ne s'agit pas ce soir d'accepter le coût des travaux, mais d'accepter que le mandataire continue à étudier durant l'été le projet avec des infrastructures supplémentaires, sous réserve de l'avis de droit de l'avocat qui devrait être reçu rapidement.

M. AMBROSETTI ajoute que cet avis de droit permettra de s'assurer que la procédure d'appel d'offre ne soit pas mise à défaut en raison du montant plus élevé du projet étant donné que celui-ci a évolué.

M. GINDRAUX estime que si cette décision est acceptée alors autant voter tout de suite sur un projet plus important.

M. THORENS rappelle que pour le moment seul le crédit d'étude a été voté, il n'est pas encore temps de voter le montant final des travaux.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** soumet au vote la proposition d'encadrer la décision figurant à la page 6 du rapport de la commission Bâtiments et logement du 18 juin 2024.

Par 17 oui, 2 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte d'ajouter un encadré à la décision relative au projet d'agrandissement du site de l'épicentre, sis chemin de Mancy 61, figurant à la page 6 du rapport de la commission et d'ajouter en fin de phrase « sous réserve de l'avis de droit ».

M. le Président demande à l'assemblée d'approuver le rapport tel qu'amendé.

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal approuve le rapport de la commission Bâtiments et logement du 18 juin 2024.

Ecole de Collonge, cycle élémentaire – lutte contre la chaleur du bâtiment Joye

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la décision de la commission relative à la lutte contre la chaleur du bâtiment Joye.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la seconde variante présentée (structure autoportante) pour la lutte contre la chaleur du bâtiment Joye de l'école de Collonge, cycle élémentaire, lèvent la main. »

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la seconde variante présentée (structure autoportante) pour la lutte contre la chaleur du bâtiment Joye de l'école de Collonge, cycle élémentaire.

Projet d'agrandissement du site de l'épicentre – chemin de Mancy 61

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la décision de la commission relative au projet d'agrandissement du site de l'épicentre – chemin de Mancy 61 telle qu'elle vient d'être amendée.

Après lecture du préavis et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent la continuation du projet d'agrandissement du site de « l'épicentre », chemin de Mancy 61, sur la base de la variante 2, telle que présentée, avec possibilité réservée de rajouter un second sous-sol (variante 1), sous réserve de l'avis de droit, lèvent la main. »

Par 17 oui, 2 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la continuation du projet d'agrandissement du site de « l'épicentre », chemin de Mancy 61, sur la base de la variante 2, telle que présentée, avec possibilité réservée de rajouter un second sous-sol (variante 1), sous réserve de l'avis de droit.

M. le Président informe que la décision relative aux dépassements budgétaires 2024, préavisée favorablement par la commission, fait l'objet d'une délibération qui sera soumise au vote au point suivant de l'ordre du jour.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

4. PROJETS DE DELIBERATION

Délibération 24-11 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-11, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 24-11.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-11 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-11, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-11 relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Délibération 24-12 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-12, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la délibération 24-12.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-12 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-12, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-12 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune.

Délibération 24-13 : Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-13, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la délibération 24-13.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-13 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-13, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-13 relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.

Délibération 24-14 : Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 266'800 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette délibération 24-14, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la délibération 24-14 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 266'800 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions.

M. le Président demande à Mme DI ROMANO de lire la délibération 24-14.

Après lecture de la délibération et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la délibération 24-14 : « Que celles et ceux qui approuvent la délibération 24-14, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte la délibération 24-14 relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 266'800 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

5. PROJET DE RESOLUTION

Résolution 24-03 : Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer sur les parcelles Nos 365 et 1943 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA, ainsi qu'au profit des parcelles N°332 et N°1944 de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N°365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP - proposée par le Conseil administratif

M. le Président demande s'il y a des remarques ou questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette résolution 24-03, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la résolution 24-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer sur les parcelles Nos 365 et 1943 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA, ainsi qu'au profit des parcelles N°332 et N°1944 de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N°365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP.

M. le Président demande à M. LEVY de lire la résolution 24-03.

Après lecture de la résolution et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la résolution 24-03 : « Que celles et ceux qui approuvent la résolution 24-03, lèvent la main ».

Par 19 oui et 1 abstention, le Conseil municipal accepte la résolution 24-03 destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisanaux de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer sur les parcelles Nos 365 et 1943 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA, ainsi qu'au profit des parcelles N°332 et N°1944 de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N°365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP.

M. le Président passe au point suivant de l'ordre du jour.

6. PROJETS DE MOTION

Motion 24-05 : Pour un évènement citoyen - proposée par le groupe PDC

M. le Président passe la parole à M. OBERSON pour la présentation de cette motion déposée par le groupe PDC.

M. OBERSON présente cette motion.

« Qui ici, qu'il soit élu ou simple citoyen, n'a jamais rencontré un habitant ou une habitante désireuse de proposer des projets pour la collectivité, de remettre en question les systèmes en place, ou d'apporter son expertise personnelle sur des projets ou des sujets d'intérêt général qui concernent la commune ?

En entendant cette personne, vous vous êtes sûrement dit qu'elle ferait une très bonne élue, mais pas tout le monde n'a le temps, ni l'envie, de s'investir dans le Conseil municipal. Beaucoup, aussi, ne ressentent pas l'envie de rejoindre un parti politique dans le seul but de participer à la vie politique de Collonge-Bellerive.

Mais la problématique ne concerne pas que nos citoyens. Le 9 juin dernier, notre commune a massivement refusé (à plus de 77%) l'initiative 189 qui visait à étendre le droit de vote et d'éligibilité au

niveau cantonal aux personnes étrangères. S'il est clair que l'aspect délibératif des étrangers n'est pas voulu, il n'en est rien de l'aspect consultatif. Un événement citoyen permettrait justement de leur donner la parole, d'écouter leurs propositions et de les intégrer un peu plus dans notre si belle commune.

Depuis quelques années fleurissent dans beaucoup de communes en Suisse et ailleurs des conseils des habitants, des forums citoyens et aux plateformes dont le nom change mais les principes sont identiques : rassembler les habitants autour d'un but commun, leur commune.

Dans le canton de Genève, ce sont les communes de Vernier, Lancy et Thônex qui ont mis en place un Conseil des habitants. Toutes ont souligné la réussite des projets pilotes. Elles ont constaté plusieurs points positifs : l'intégration d'une population d'ordinaire désintéressée de la vie politique, les retours intéressants et quantitatifs sur les politiques déjà mises en œuvre et à venir, l'apparition de plusieurs projets raisonnables et facilement applicables par les autorités.

Ce que le groupe PDC vous propose ce soir, ce n'est pas d'accepter ou refuser la mise en place d'un conseil des habitants en 2025, avec une structure rigide et un fonctionnement définitif. Ce n'est, d'une part, ni une échéance possible tant l'administration est saturée par le travail, ni, d'autre part, une échéance souhaitable tant les choses doivent se mettre en place progressivement.

Ce que le groupe PDC vous propose ce soir, c'est d'accepter de vouloir organiser un événement citoyen, unique, en 2025. Celui-ci doit avoir pour vocation, non pas de rassembler les habitants autour de leurs enfants comme aux Promotions scolaires, non pas non plus de rassembler les habitants autour de notre état fédéral comme au 1^{er} août, non pas de rassembler les habitants pour célébrer nos vertueux lors des Mérites collongeois, mais de rassembler les habitants autour des thématiques politiques de notre commune.

Évidemment, si l'administration est trop chargée pour porter ce projet, il pourrait être envisagé de constituer un groupe de citoyen qui porterait l'organisation de l'événement. Cela devra être décidé par la commission Sociale.

Cet événement sera fédérateur ; il ne sera ouvert qu'aux mêmes personnes toujours actives dans notre commune, il permettra à tout le monde de s'exprimer. Il renforcera la vision que nous développons ici au Conseil municipal, et légitimera nos actions futures.

Merci. »

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général. Comme ce n'est pas le cas, il soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 24-05, lèvent la main ».

A l'unanimité (20 oui), le Conseil municipal accepte l'entrée en matière sur la motion 24-05 « Pour un événement citoyen ».

M. le Président donne la parole à Mme AZARM AZARPEY.

Au nom du groupe PLR, **Mme AZARM AZARPEY** souhaite proposer deux amendements. Le premier consiste à reporter la date de l'évènement en 2026, après les élections communales de 2025, et le second consiste à renvoyer la motion au Conseil administratif, car les évènements communaux ne sont pas organisés par les commissions, mais par le Conseil administratif.

M. le Président passe la parole à M. OBERSON.

M. OBERSON relève que le but d'organiser cet évènement en 2025 était justement de le faire avec les membres de la nouvelle législature. Par ailleurs, il indique être favorable à la deuxième proposition d'amendement, soit le renvoi de la motion au Conseil administratif.

M. le Président donne la parole à M. GINDRAUX.

M. GINDRAUX souhaite savoir quel est le déroulement imaginé pour cette soirée.

M. OBERSON répond que cela sera déterminé dans un second temps.

M. le Président passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI conçoit de reporter cet évènement en 2026, malgré le fait qu'il reste quand même encore un semestre entier après les élections municipales de 2025... Par contre, il n'approuve pas le second amendement, car il trouve intéressant qu'une commission, voire le Conseil municipal, fasse preuve d'initiative et étudie ce qui pourrait être organisé au lieu que le Conseil administratif arrive avec une solution toute prête.

M. le Président donne la parole à M. LEVY.

Au nom du groupe Vert'libéraux, **M. LEVY** souligne que lors de la dernière discussion citoyenne au sujet du Plan directeur communal, une grande partie des demandes des citoyens n'ont pas pu être implémentée pour diverses raisons, même si celles-ci étaient justifiées, et cela peut créer de la frustration. Il ajoute que son groupe soutient cette motion, mais il souhaite que les discussions s'ouvrent sur des projets sur lesquels la commune peut vraiment faire la différence, afin de ne pas donner l'impression aux citoyens de s'exprimer, mais que rien n'est pris en compte.

M. le Président passe la parole à M. WISLER.

Au nom du groupe Alternative communale, **M. WISLER** indique être favorable à cette motion et de son traitement par la commission Sociale, comme cela est prévu par ce projet de motion.

Comme il n'y a plus d'interventions, **M. le Président** passe au vote du premier amendement demandant que l'évènement citoyen soit reporté à l'année 2026, au lieu de 2025.

Par 12 oui, 7 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'amendement demandant que l'évènement citoyen soit reporté à l'année 2026, au lieu de 2025.

M. le Président passe au vote du second amendement demandant le renvoi de l'organisation de cet évènement citoyen au Conseil administratif, au lieu de la commission Sociale.

Par 11 oui, 8 non et 1 abstention, le Conseil municipal accepte l'amendement demandant le renvoi de l'organisation de cet évènement citoyen au Conseil administratif, au lieu de la commission Sociale.

M. le Président demande à M. OBERSON de lire la motion 24-05 telle qu'amendée.

Après lecture de la motion et comme il n'y a pas de questions, **M. le Président** soumet au vote la motion 24-05 : « Que celles et ceux qui approuvent la motion 24-05 telle qu'amendée, lèvent la main ».

Par 18 oui et 2 non, le Conseil municipal accepte la motion 24-05 « Pour un évènement citoyen ».

Motion 24-06 : Soutenons nos festivals ! - proposée par le groupe Vert'libéraux

M. le Président passe la parole à M. GINDRAUX pour la présentation de cette motion déposée par le groupe Vert'libéraux.

M. GINDRAUX présente cette motion.

« Chers Collègues,

Nous avons l'immense chance d'accueillir sur la commune durant l'été deux manifestations culturelles de premier ordre. Le premier musical, le Festival de Bellerive, le second littéraire, le Festival du Lac. Ces deux évènements ont en commun d'être organisés par des femmes passionnées et d'offrir au public

l'opportunité d'écouter, de lire, de rencontrer de grands artistes dans le cadre magnifique et intimiste de la Ferme de Saint-Maurice.

Vous vous en doutez l'organisation de tels évènements nécessite des fonds conséquents et des mois de travail acharné pour réunir le financement, pour établir les programmes, pour sélectionner et réserver les artistes, pour coordonner leur déplacement et leur séjour, résoudre les problèmes logistiques, ...

En début d'année, les organisatrices du Festival de Bellerive nous ont surpris en renonçant à organiser l'édition 2024. On a évoqué ici-même des problèmes de ventilateurs, des questions de tentes et subsides de la commune débloqués tardivement. Des problèmes qui ne paraissent pas insurmontables et qui aurait pu et dû être résolus, afin que ce grand rendez-vous culturel du mois de juillet ait bien lieu.

Heureusement le Festival du Lâc a bien eu lieu cette année et je sais que ceux d'entre vous qui l'on visité ont été emballés. Mais cette manifestation elle aussi est fragile. J'en veux pour preuve que l'édition 2023 avait été fortement revue à la baisse.

Le groupe Vert'libéraux est inquiet à l'idée que leurs organisatrices, face à la hauteur de la tâche, face aux problèmes logistiques, face à la capacité de réunir suffisamment de fonds, n'annulent d'autres éditions ou y renoncent même définitivement. Cela serait une énorme perte pour la vie culturelle de notre commune.

Cette motion propose donc, un soutien accru de la commune à ces deux magnifiques festivals qui le méritent pleinement et en ont bien besoin. Ce soutien pourrait prendre différentes formes, à discuter, par exemple des subsides plus généreux, des aides en nature, un support logistique et administratif plus appuyé ou un déblocage plus rapide des fonds votés par le Conseil municipal. C'est précisément la nature et l'ampleur de ce soutien que nous vous proposons de discuter en commission Culture et loisirs ».

M. le Président demande s'il y a des remarques ou des questions d'ordre général.

M. THORENS se dit surpris par cette motion et rappelle le soutien important de la part de la commune à ces deux festivals.

Concernant le Festival du Lâc, **M. THORENS** précise que les organisatrices ont souhaité faire une pause et décidé de ne pas organiser l'édition 2023, mais uniquement une remise de prix ; cela n'a rien à voir avec le fait d'avoir soutenu ou non l'évènement.

M. THORENS précise que le Festival de Bellerive n'a pas été annulé pour des raisons de trésorerie.

En ce qui concerne la libération des fonds, il s'étonne de devoir expliquer cela à nouveau alors que des explications détaillées ont été données en commission Culture et loisirs. Il rappelle donc à nouveau qu'un montant de 30'000 F est versé au Festival du Lâc et 15'000 F au Festival de Bellerive bien avant que leurs évènements démarrent. Il précise que lorsqu'il est question de libérer les fonds, il s'agit finalement des fonds restants, mais la plus grosse partie est libérée bien avant.

Concernant l'augmentation de leurs subventions, il indique que cela sera discuté lors de la commission Culture et loisirs relatif à l'étude des demandes de budget 2025 qui se tiendra le 3 septembre prochain.

Concernant le Festival de Bellerive, **M. THORENS** indique avoir rencontré les organisatrices avec Mme LAPAIRE, le 24 mai dernier.

A cette occasion, ils ont proposé aux organisatrices que le coût de location de la tente, déjà installée de manière anticipée pour les besoins de la commune, leur soit intégralement offert. De plus, concernant la problématique des fortes chaleurs, une solution pérenne de ventilateurs fixes ou mobiles sera installée au frais de la commune. Il a également été proposé aux organisatrices d'augmenter leur demande de subvention. Cependant, si la subvention s'élève au-delà de 50'000 F (à ce jour 48'000 F) il leur sera nécessaire d'avoir un réviseur aux comptes. Par conséquent, il a été demandé aux organisatrices de tenir compte du coût d'un réviseur en cas de demande de subvention de plus de

50'000 F. Pour finir, il a également été proposé d'augmenter la partie de la subvention versée en monétaire

Mme LAPAIRE ajoute qu'il est prévu une rencontre avec les organisatrices du Festival du Lac pour faire un point de situation et rappelle que la commune est soucieuse de leur fournir le soutien nécessaire.

M. le Président donne la parole à M. LEVY.

M. LEVY remercie pour ces explications et comprend que des actions vont être faites prochainement. Il indique que le but de cette motion est de reprendre la discussion en prévision de la préparation du budget 2025, mais qu'il est également nécessaire de discuter des modalités et des soutiens mis en œuvre.

M. le Président passe la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND, Présidente de la commission Culture et loisirs, rappelle que les budgets seront discutés et seront très probablement augmentés. Elle ajoute que la commission a conscience du retard du versement de la subvention, mais qu'à présent tout est sous contrôle. Elle propose de faire entièrement confiance au Conseil administratif et encourage à ne pas entrer en matière pour cette motion.

M. le Président donne la parole à M. LEVY.

M. LEVY regrette vivement le manque de débat et s'étonne du fait que tout soit résolu vu que le festival a été annulé. Il pense que cette motion est nécessaire pour revoir tous les détails en commission et ainsi être au fait des problématiques rencontrées.

M. le Président passe la parole à M. GIANNASI.

M. GIANNASI estime qu'il s'agit d'une manœuvre politique en prévision des élections. Il rappelle à M. LEVY qu'il siège en commission Culture et loisirs et qu'il a donc participé aux discussions relatives aux subventions de ces deux festivals.

Il informe que le groupe PDC refusera l'entrée en matière sur cette motion.

M. le Président donne la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND rappelle que des explications très claires ont été données lors de la dernière commission Culture et loisirs. Une rencontre a eu lieu avec les organisatrices, il s'agit dès lors d'une question de confiance envers le Conseil administratif.

M. le Président passe la parole à M. LEVY.

M. LEVY souligne que le groupe Vert'Libéraux n'a pas de membre du Conseil administratif en son sein et que cela fait une grande différence. Il ajoute que la motion demande simplement que les choses soient mises à plat et que des points précis soient présentés en commission, en particulier le processus et le calendrier de versement des avances.

M. le Président donne la parole à M. THORENS.

M. THORENS indique que le versement de la subvention en monétaire ne pourrait en tout cas pas être fait avant la fin du délai référendaire du vote du budget, c'est-à-dire aux alentours du mois de février 2025. Il ajoute que si la commune peut avancer le délai de quinze jours, elle le fera.

M. le Président passe la parole à M. GINDRAUX.

M. GINDRAUX se réjouit d'entendre que des solutions ont été trouvées. Il regrette cependant d'avoir attendu une annulation pour que les choses avancent. Il souhaite que cela ne se reproduise pas. Par

ailleurs, il indique qu'il ne s'agit forcément d'aide budgétaire, mais qu'il pourrait s'agir de soutien administratif ou logistique. Il recommande de rester à l'écoute des organisateurs de ces festivals, afin de leur montrer la volonté de travailler avec eux pour que ces deux festivals perdurent.

M. le Président donne la parole à Mme REYMOND.

Mme REYMOND comprend tout à fait ces inquiétudes et assure que la commission Culture et loisirs sera très attentive à ces points.

M. le Président soumet au vote l'entrée en matière : « Que celles et ceux qui acceptent l'entrée en matière sur cette motion 24-06, lèvent la main ».

Par 16 non, 2 oui et 2 abstentions, le Conseil municipal refuse l'entrée en matière sur cette motion 24-06 « Soutenons nos festivals ! ».

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

7. PROPOSITION RELATIVE A LA CLOTURE DE LA MOTION M20-04 « UNE PLACE POUR CONTINUER A JOUER AU BASKET EN PLEIN AIR A VESENAZ »

M. le Président donne lecture du préavis de la commission Sports du 22 mai 2024 relatif à la clôture de la motion M20-04.

Comme il n'y a pas de remarques ou questions, **M. le Président** soumet au vote la décision suivante : « Que celles et ceux qui acceptent de clore la motion 20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz ».

A l'unanimité (20 oui), la commission Sports accepte de clore la motion M20-04 « Une place pour continuer à jouer au basket en plein air à Vézenaz », vu la réalisation du demi-terrain sur le parking des Rayes et le futur terrain multisports au stade de La Californie qui intégrera également du basketball.

M. le Président passe ensuite au point suivant de l'ordre du jour.

8. QUESTIONS AU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président demande s'il y a des questions pour le Conseil administratif.

Travaux en cours au chemin du Milieu

M. AMBROSETTI indique que plusieurs plaintes lui ont été rapportées suite à la mise en place des mesures à l'essai sur le chemin du Milieu (stationnement alterné). Il rapporte que les habitants désirent être entendus, afin d'essayer d'obtenir plus de fluidité, car il semblerait que l'alternance de places de stationnement favoriserait le parking ventouse.

M. le Maire rappelle que le projet de zone 30, qui s'étend des rives du lac à la route de Thonon, a notamment pour but de pouvoir régler le stationnement. Actuellement, il rappelle qu'il est possible de stationner n'importe où sur le chemin du Milieu, sans possibilité d'être amendé. Le but est donc de créer un certain nombre de places, afin d'être en mesure d'amender les véhicules qui stationneront en dehors de ces places.

Par ailleurs, il relève que le responsable du projet a eu de nombreux échanges avec des habitants et qu'il essaye au maximum de répondre à leurs attentes tout en préservant les objectifs du fonctionnement adéquat de la zone 30.

M. AMBROSETTI suggère de mieux communiquer à ce sujet, afin d'expliquer les différents désagréments.

M. le Maire explique que tous les habitants concernés par cette mise en zone 30 ont été avertis. D'autre part, il est envisagé d'étendre une communication à toute la population une fois les travaux effectués.

Parc à chien

Mme DI ROMANO demande s'il y a des nouvelles concernant le planning de finalisation du parc à chiens de Collonge.

Mme LAPAIRE rappelle que tous les éléments ont été communiqués en commission Environnement et développement durable. Elle ajoute que la finalisation de ce projet a fait l'objet d'une demande de dépassement et que l'exécution des travaux suivra.

GIAP – invitation à la fête de fin d'année

Mme DI ROMANO déplore que ni le Conseil administratif ni le Conseil municipal aient répondu présents à l'invitation du GIAP à l'occasion de la fête de fin d'année.

Mme LAPAIRE s'excuse et rappelle que les agendas des Conseillers administratifs sont très chargés en cette période. Elle indique qu'elle essaiera de faire mieux l'année prochaine et ne manquera pas de prévenir les Conseillers municipaux comme il se doit.

En tant que vice-président du GIAP, **M. THORENS** rappelle son intérêt et sa préoccupation constante concernant ce groupement. Il regrette également son absence à cet événement et tâchera d'en être soucieux l'année prochaine.

Festival du Lac - communication

Mme AZARM AZARPEY indique que certains habitants du chemin du Petray n'ont pas reçu le tout ménage concernant le Festival du Lac.

M. THORENS partagera cette information à la personne en charge de la communication.

Parc de la zone de la Pallanterie - présence de poubelles

M. le Président cède la présidence au vice-Président durant sa prise de parole.

M. ZWAHLEN s'étonne qu'il n'y ait pas de poubelles dans le nouvel aménagement de la Pallanterie qui sera prochainement inauguré au mois de septembre.

M. THORENS, membre du Conseil de fondation, répond que cette information sera relayée aux membres du bureau de la Fondation intercommunale des terrains industriels et artisanaux de la Pallanterie.

Travailleurs sociaux hors murs (TSHM)

M. ZWAHLEN demande à quelle autorité les TSHM ont reliés.

M. THORENS répond qu'ils sont engagés par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FAS'e).

M. ZWAHLEN relate un événement diffusé dans les journaux concernant un procès condamnant une bande de délinquants sévissant sur le canton. L'un des participants, condamnés à de la prison ferme et aujourd'hui en détention préventive, aurait été embauché par un responsable des TSHM d'une commune voisine pour s'occuper des activités jeunesse. Il demande quelle maîtrise les autorités ont sur ce point.

M. THORENS n'a pas connaissance de cette information. Il assure, pour les avoir rencontrés, que les travailleurs sociaux Arve et Lac sont très compétents et qu'il leur accorde une confiance totale.

Mme DI ROMANO indique que les TSHM sont présents tous les ans à la soirée des nouveaux habitants, cela permet de prendre contact avec eux pour celles et ceux qui le souhaitent.

M. ZWAHLEN n'ayant plus de questions, il reprend la présidence.

Comme il n'y a plus de questions, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

9. COMMUNICATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Présence des sportifs du Club d'Aviron Vésenaz aux Jeux olympiques

M. OBERSON communique avec fierté que Mmes Célia Dupré et Sofia Meakin, deux rameuses du Club d'Aviron Vésenaz, représenteront le club et la commune aux Jeux olympiques de Paris 2024.

Vaisselle non réutilisable

M. BIRCHLER indique qu'il a participé aux fêtes du GIAP et de l'association des Bacounis-Boucaniers. Il regrette que la vaisselle utilisée ne fût pas réutilisable. Il souhaite que les directives du canton à ce sujet soient rappelées aux associations reconnues par la commune.

M. THORENS reportera cette problématique au GIAP, ainsi qu'au comité des Bacounis Boucaniers, afin d'améliorer ce fonctionnement.

Rallye de mathématique

Mme DI ROMANO félicite les élèves de 8P de l'école de la Californie qui ont gagné le rallye de mathématique cette année.

Mme LAPAIRE indique que cette information sera publiée dans le journal l'Echo.

Applaudissements.

Travaux réalisés à la sortie du chemin du Pré-de-la-Croix

M. WISLER remercie pour les travaux réalisés à la sortie du chemin du Pré-de-la-Croix qui apportent plus de visibilité et donc plus de sécurité.

Comme il n'y a plus communications, **M. le Président** passe au point suivant de l'ordre du jour.

10. COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. le Président passe la parole à **M. le Maire**.

M. le Maire adresse un message personnel pour sa dernière année au sein du Conseil administratif.

*« Monsieur le Président du Conseil municipal,
Madame et Monsieur les Conseillères et Conseillers municipaux,
Chère Carole, Cher Philippe, Cher public,*

Ce Conseil municipal marque le début de ma quatorzième et dernière année en tant que Conseiller administratif de notre belle commune.

En effet après dix-huit ans de vie politique, quatre en tant que Conseiller municipal et quatorze en tant que Conseiller administratif, j'ai pris la décision, comme vous le savez déjà, de me retirer de la vie politique en général, de laisser la place à du sang neuf, bref de mettre en application cette devise « servir et disparaître », mais ce n'est pas pour tout de suite...

Nous vivons une époque de grands bouleversements, de défis, mais aussi d'opportunités et ensemble, nous avons la chance de façonner l'avenir de notre belle commune.

Pour cette dernière année de législature 2020-2025, j'aimerais vous faire part de certaines réflexions personnelles...

Nous sommes une commune multiple, riche de nos différences et de nos similitudes, dès lors il est important de créer des liens et des synergies entre les habitants, les générations et nos expériences diverses afin de pouvoir développer une belle commune de manière harmonieuse. Il s'agit de valoriser chaque individu et renforcer ainsi le tissu social, associatif et communal qui nous unit. C'est en étant unit que nous pourrons relever les défis qui se présentent à nous.

Dans notre monde de plus en plus connecté, il est crucial de ne pas perdre de vue l'aspect humain. J'aimerais vous parler ici d'une valeur que je considère comme importante, que ce soit au niveau personnel, économique ou politique, je vais vous parler de l'empathie. L'empathie est la capacité de se mettre à la place de l'autre, de percevoir ce qu'il ressent. En pratiquant l'empathie nous créons un environnement où chacun se sent écouté, compris et soutenu. Cela signifie, prendre du temps, d'écouter nos voisins, nos communiers, de comprendre leurs besoins, de se mettre à leur place et de travailler ensemble pour trouver des solutions. L'empathie renforce nos liens et nous rend plus résilients face aux adversités.

Collonge-Bellerive est une commune où il fait bon vivre et cela passe par des infrastructures de qualité, des services et prestations accessibles, des espaces verts pour se détendre, des activités culturelles pour s'épanouir et des infrastructures sportives dignes de ce nom pour le bien-être du corps et de l'esprit. Nous devons créer un environnement où chacun peut s'épanouir pleinement, physiquement, mentalement et émotionnellement.

Un autre enjeu important pour l'avenir de notre commune, qui fait partie du bien-être général et de la qualité de vie, vous vous en doutez, est le développement durable. Il est de notre devoir de préserver notre environnement pour les générations futures. Cela implique des choix conscients et responsables de nos modes de consommation, de transports et d'aménagements urbains. Nous devons encourager les initiatives environnementales, promouvoir les énergies renouvelables et réduire notre empreinte carbone. En adoptant des pratiques durables, nous protégeons notre planète et assurons une meilleure qualité de vie pour tous. Il suffit de commencer par de petits gestes tout simples dans notre vie quotidienne, sans pour autant verser dans le dogmatisme.

Mais pour réaliser tout ça, nous avons besoin de finances saines et d'une économie locale dynamique qui sont une partie non négligeable des clés pour un développement harmonieux de notre commune. Nous devons soutenir nos commerces, encourager l'entrepreneuriat et favoriser l'innovation et nous avons la chance dans notre commune de posséder à la fois les infrastructures et les conditions nécessaires à un tel développement. Une économie florissante amène des emplois, améliore la qualité de vie et assure une prospérité durable pour notre commune.

Voilà ces quelques réflexions peuvent sembler évidentes, voir banales mais il vaut la peine de réfléchir de temps aux autres, afin de déterminer quelles sont les vraies priorités et ce que l'on désire réellement pour le futur de notre belle commune et le bien-être de nos habitants.

J'adresse enfin mes plus sincères remerciements à vous tous, chères Conseillères et Conseillers municipaux, pour votre soutien, votre confiance, vos compétences et votre engagement, ainsi qu'à tout le personnel de la mairie pour son engagement sans faille et son professionnalisme et avec un remerciement tout particulier, à mes chers collègues, Carole et Philippe, avec qui c'est un plaisir de siéger au sein de ce Conseil administratif.

Je vous remercie pour votre écoute et vous souhaite, à toutes et à tous une dernière année de législature placée sous le signe du respect, du vivre ensemble, de l'empathie, de la bienveillance, du bien-être, du développement durable, d'une saine gestion des deniers publics, bref, en un mot sous le signe du bon sens.

C'est ensemble que nous construirons un avenir meilleur, que nous ferons de Collonge-Bellerive, une commune prospère, solidaire, tournée vers le futur et résiliente car comme le dit ce proverbe africain « tout seul on va plus vite, mais ensemble on va plus loin ».

Très bon été à toutes et à tous,

Vive Collonge-Bellerive et Vive la République et canton de Genève »

Applaudissements.

M. le Président profite de cette occasion pour remercier la secrétaire générale, ainsi que la secrétaire du Conseil municipal, pour le soutien apporté au bon déroulement de sa première séance en tant que Président.

Applaudissements.

Pétition relative à la circulation – Hameau de Saint-Maurice

M. le Maire informe de la réception d'une pétition, signée par 66 personnes, le 10 juin 2024, adressée au Conseil administratif et au canton. Il ajoute qu'une délégation des pétitionnaires sera auditionnée prochainement.

Début des travaux au chemin du Pré-d'Orsat

M. le Maire informe que les travaux au chemin du Pré-d'Orsat se dérouleront du 17 juin 2024 jusqu'en mars 2025.

Chemin du Petray

M. le Maire informe de la mise en place d'une mesure à l'essai qui consiste à la fermeture du transit automobile du mois de juin 2024 au mois de mai 2025.

Abribus détérioré devant le parc Guignet – question de M. WISLER

Pour faire suite à la question posée par M. WISLER, **M. le Maire** indique qu'il s'agit d'un véhicule qui a percuté l'abribus et le coffret électrique des SIG la nuit du 28 avril dernier. Il ajoute que les SIG et la voirie sont intervenus pour sécuriser le site (débris de verre dans le parc Guignet) et le fabricant de l'abribus a organisé son évacuation le 10 mai dernier, afin de l'expertiser dans son usine.

Utilisation de radars anti-bruits de la Section genevoise du TCS – question de M. le Président

Pour faire suite à la question de M. le Président, **M. le Maire** indique qu'un accord a été conclu avec le TCS et une mise à l'essai est prévue pour le mois de septembre. Ce radar sera placé sur la route de Thonon, entre la sortie de la tranchée couverte et le giratoire des Tattes, deux semaines dans un sens et deux semaines dans l'autre.

Petit-déjeuner sécurité – 8 juin 2024

M. le Maire indique que cette rencontre a été très appréciée par la population ; environ cinquante personnes sont venues au contact de la police cantonale et de la police municipale. Il souhaite reconduire ce genre de réunion et remercie les agents de la police municipale et de la gendarmerie de la Pallanterie.

Invitation au spectacle de La Revue par le Conseil administratif – 14 novembre 2024

M. le Maire annonce que le Conseil administratif invite les membres du Conseil municipal, ainsi que leur conjoint, au spectacle de La Revue, le jeudi 14 novembre 2024. Il ajoute qu'un cocktail sera également prévu à cette occasion. Plus d'informations seront transmises par la secrétaire du Conseil municipal.

Repas de fin de législature – 15 mai 2025

M. le Maire annonce que la date du 15 mai 2025 est retenue pour le repas de fin de législature, sous réserve de la date de prestation de serment des exécutifs en vue de la prochaine législature.

Repas du Conseil municipal

M. le Maire révèle le lieu où se déroulera le repas qui est organisé à la suite de cette séance. Il s'agit du restaurant de la Pointe-à-la-Bise.

M. le Maire n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à Mme LAPAIRE.

Travaux à la plage de la Nymphé

Mme LAPAIRE indique que la grande partie des travaux ont été réalisés et que la plage est ouverte ; l'installation des jeux et la plantation des arbres seront effectués ultérieurement.

Des photos de la plage sont projetées à l'écran.

Au sujet du nouveau revêtement au sol, **Mme LAPAIRE** indique que la couleur foncée a été imposée par le service des monuments et des sites. Elle indique que l'engazonnement a été refait et que la plantation d'arbres majeurs est prévue cet automne, dans le respect des périodes de plantation. Elle ajoute que des arceaux à vélo sont prévus dans la partie haute de la plage, mais la commune attend encore l'autorisation du canton sur ce point.

Ateliers PDCOM – 4 mai et 24 juin 2024

Mme LAPAIRE indique que ces ateliers semblent avoir été une réussite ; les participants ont réitéré leurs remerciements. Elle rappelle que les participants ont été écoutés par des professionnels, le mandataire (bureau Urbaplan), mais également un professeur de la Haute Ecole d'Ingénierie (HEIG) et de Gestion du Canton de Vaud. Elle précise que ces ateliers se sont déroulés sans la présence des autorités, afin que les habitants se sentent libres de s'exprimer et échanger leurs réflexions.

Elle indique qu'une synthèse détaillée de ces ateliers va être faite par la HEIG et le bureau Urbaplan ; cette dernière va être envoyée à l'Office de l'urbanisme, aux membres de la commission Aménagement et aux participants. Elle ajoute que c'est sur cette base que commencera, dès fin août 2024, la première commission Aménagement. De cette façon, elle espère que les conditions seront optimales pour avancer sur ce dossier avec un maximum de soutien de la part de la population.

Promotions scolaires – 28 juin 2024

Mme LAPAIRE rappelle que les membres du Conseil municipal sont attendus pour le cortège au début du chemin du Petray. Cette année, les enfants seront déguisés sous le thème de la jungle.

M. LAPAIRE n'ayant plus de communications, **M. le Président** donne la parole à M. THORENS.

Festival du Lâc 2024

M. THORENS revient sur le succès de cette édition et la motivation des organisatrices à organiser une rencontre chaque année.

Piano égaré – 21 juin 2024

M. THORENS rappelle le fonctionnement de cet événement qui se déroule dans un lieu tenu secret jusqu'à la dernière minute. Il regrette fortement, malgré une relance de sa part, qu'aucun membre du Conseil municipal, en particulier des membres de la commission Culture et loisirs, n'ont participé à ce rendez-vous.



Il indique qu'environ 20 personnes étaient présentes. Malheureusement, pour la troisième fois consécutive, la solution de repli a dû être choisie en raison de la pluie ; cet événement s'est donc déroulé finalement cette année à l'épicentre.

Installation d'îlots arborisés dans le préau de l'école de Collonge, cycle moyen

Des photos sont projetées à l'écran.

M. THORENS rappelle l'installation de cet aménagement qui crée de l'ombre dans ce préau.

M. THORENS ayant terminé ses communications, il souhaite à toutes et tous un très bel été.

M. le Président remercie l'assemblée et prie les membres de l'administration, les Conseillers administratifs, ainsi que le public, de quitter la salle, afin de laisser les Conseillers municipaux procéder au traitement des demandes de naturalisation qui doivent avoir lieu à huis-clos.

11. NATURALISATIONS A HUIS-CLOS

Six dossiers de naturalisation sont traités.

M. le Président remercie l'assemblée et lève la séance à 20h40.

Collonge, le 25 juin 2024.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'étude de 75'000 F, destiné au réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les espaces de stockage insuffisants pour le matériel et les matériaux utilisés par le service de la voirie, sur les sites des cimetières de Collonge et de Vézenaz,

vu la nécessité d'améliorer les accès des véhicules et engins du service de la voirie et des véhicules des convois funèbres, ainsi que ceux des marbriers, en particulier dans l'ancien cimetière de Collonge,

vu la volonté de végétaliser les deux cimetières, actuellement très minéral, d'une part en renouvelant leur parc arboré et, d'autre part, en ajoutant des zones de gazon et/ou de prairie fleurie,

vu le projet de réaménager l'intérieur du columbarium du cimetière de Collonge dont le style architectural est jugé austère, afin de répondre au mieux aux souhaits des familles des défunts,

vu la nécessité d'agrandir le columbarium du cimetière de Vézenaz dont la capacité sera atteinte à l'horizon 2028,

vu l'offre d'honoraires du bureau GreenArt du 11 mars 2024,

vu l'exposé des motifs du 21 mai 2024,

vu le rapport de la commission Environnement et Développement durable du 13 mai 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. D'étudier le réaménagement du cimetière de Collonge, parcelle N° 8285 et de celui du cimetière de Vézenaz, parcelle N° 8266, propriété de la commune de Collonge-Bellerive. En particulier, de rénover le columbarium du cimetière de Collonge et d'agrandir celui du cimetière de Vézenaz, de végétaliser ces sites, de réaménager certains accès et de créer des espaces de stockage.
2. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'étude de 75'000 F.
3. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
4. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement avec celui-ci.
6. En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, qui figurera au compte de résultat sous le N° 77.33, dès l'année de son abandon.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F, destiné à l'aménagement d'un point de récupération sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu le crédit d'engagement d'un montant global de 360'000 F voté par le Conseil municipal le 22 novembre 2022 (délibération 22-23),

vu les honoraires complémentaires générés par la dépose de trois dossiers de requête en autorisation de construire, afin de répondre aux préavis des services cantonaux et les demandes de modifications de projet y relatives,

vu l'abattage d'un arbre rendu nécessaire pour permettre la manœuvre du camion chargé de la collecte des déchets ainsi que le mauvais état sanitaire des trois marronniers et des haies existantes et la volonté d'améliorer le traitement paysager de la place du village de Saint-Maurice,

vu le souhait de limiter le dépôt de déchets en dehors des heures autorisées, par la mise en place d'une clôture,

vu les études et les analyses établies par le département technique et par le bureau d'ingénieur Cera SA,

vu l'exposé des motifs du 21 mai 2024,

vu le rapport de la commission Environnement et développement durable du 13 mai 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir un crédit d'engagement complémentaire de 55'000 F au crédit d'engagement de 360'000 F voté le 22 novembre 2022 (délibération 22-23), relatif à l'aménagement d'un point de récupération au chemin du Grand-Clos, parcelle N° 8117 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune et sur la place du village de Saint-Maurice, parcelle N° 8042 de la commune de Collonge-Bellerive, propriété de la commune, afin de couvrir les dépenses supplémentaires liées à l'aménagement du point de récupération de Saint-Maurice, concernant, en particulier, des aménagements paysagers complémentaires et la pose d'une clôture.
2. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
3. D'amortir cette dépense selon les modalités définies pour le crédit d'engagement voté le 22 novembre 2022.

Proposition relative à l'ouverture d'un crédit d'engagement de 205'000 F, destiné aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive

Conformément à l'article 30, al. 1 lettres e) et m) et l'article 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05), ainsi qu'aux articles 89 et suivants et 95 et suivants de la loi sur les eaux du 5 juillet 1961 (L 2 05),

vu le Plan Général d'Evacuation des Eaux (PGEE), accepté par le Conseil d'Etat le 23 juillet 2015,

vu la révision de même plan réalisée en 2022 et plus particulièrement la fiche n° 22.1.16 qui précise les mesures à mettre en œuvre pour réhabiliter et adapter les collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du chemin Prudent-Balland et du chemin de la Pierre,

vu la délibération 23-32, votée par le Conseil municipal le 19 décembre 2023, relative à l'ouverture d'un crédit d'étude destiné à la création d'une zone 30 km/h dans le village de Saint-Maurice et dans lequel un montant de 23'000 F a été alloué aux études liées à la réhabilitation de tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées au chemin Prudent-Balland et au chemin de la Pierre,

vu les conclusions de ces études et le mode opératoire défini rendant possible d'entreprendre ces travaux de réhabilitation indépendamment des futurs travaux d'aménagement de la zone 30 km/h qui feront l'objet d'une future délibération spécifique,

vu le budget estimatif du 12 octobre 2023, du bureau BATEC GC Sàrl et les offres reçues, en cours d'analyse,

vu l'exposé des motifs du 23 mai 2024,

vu le rapport de la commission des Routes et infrastructures du 27 mai 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. De procéder aux travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées situés au chemin Prudent-Balland, dp8516 et au chemin de la Pierre, dp8519, propriété de la commune de Collonge-Bellerive.
2. De soumettre, conformément à l'article 10 des statuts du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), le projet d'ouvrage et le plan financier de l'équipement projeté, au Conseil du FIA qui fixera le montant de financement accordé à la commune.
3. D'ouvrir à cet effet, au Conseil administratif, un crédit d'engagement de 205'000 F.
4. D'autoriser le Conseil administratif à prélever le montant des dépenses sur les fonds propres de la commune.
5. De comptabiliser les dépenses dans le compte des investissements, de déduire l'éventuelle recette d'investissement du Fonds Intercommunal d'Assainissement (FIA), puis de porter la dépense nette à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.



6. De prendre acte que ce crédit pourrait être financé en tout ou partie, au moyen des loyers versés par le FIA qui seraient alors comptabilisés annuellement, durant 40 ans, dans le compte de résultats sous le N° 72.46.
7. D'amortir la dépense nette au moyen de 40 annuités qui figureront dans le compte de résultat sous le N° 72.33, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2024.

Proposition relative à l'ouverture de crédits budgétaires supplémentaires 2024 d'un montant total de 266'800 F, destinés à divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions

Conformément à l'article 30, al. 1 lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05),

vu les nouvelles dépenses projetées en dépassement du budget 2024, concernant notamment divers travaux d'entretien, achats, indemnités, charges sociales sur salaires, mandats de formation, loyers, charges d'énergies, honoraires et subventions, ainsi que certaines dépenses urgentes ou non prévisibles lors de l'élaboration du budget, déjà engagées,

vu les rapports des commissions Environnement et développement durable du 13 mai 2024, Sports du 22 mai 2024, Routes et infrastructures du 27 mai 2024 et Bâtiments et logement du 18 juin 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2024,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
accepte à l'unanimité (20 oui) (majorité simple)

1. D'ouvrir au Conseil administratif, des crédits budgétaires supplémentaires pour un montant total de **266'800 F** qui seront comptabilisés dans le compte de résultats sur les comptes :

Compte	Intitulé fonction / compte	Montant
0220.0000.30520.00	Services généraux de l'administration communale Cotisations patronales aux caisses de pensions	25'000
0290.1000.30520.00	CCCV - bâtiment / Vieux-Vésénaz 35 - Thonon 48 Cotisations patronales aux caisses de pensions	5'000
1110.0000.30520.00	Police municipale intercommunale / Vieux-Vésénaz 35 Cotisations patronales aux caisses de pensions	8'000
1110.0000.30900.00	Police municipale intercommunale / Vieux-Vésénaz 35 Formation et perfectionnement du personnel	10'000
5790.0000.30900.00	Aide sociale dans la commune Formation et perfectionnement du personnel	4'000
6150.0000.31600.03	Voirie et nettoyage Loyers locaux	3'500
6150.2000.31200.03	Parking des Rayes / Rayes 8 Electricité	5'800
6150.2000.31320.03	Parking des Rayes / Rayes 8 Honoraires de régies	7'000

3410.8000.36120.01	Sociétés sportives hors commune Dédommagements aux communes et groupements région rive gauche	25'000
6150.0000.31110.00	Voirie et nettoyage Acquisition machines, équipements, matériel, outils	10'000
6150.0000.31990.00	Voirie et nettoyage Divers, autres charges d'exploitation	5'000
3420.0000.31110.00	Parcs et promenades Acquisition machines, équipements, matériel, outils	2'500
3420.3000.31190.02	Sites communaux Acquisition décorations de Noël	10'000
3420.3000.31400.05	Sites communaux Entretiens décorations et illuminations de Noël	5'000
3420.3000.31400.00	Sites communaux Entretien sites et terrains non bâtis	8'000
6290.0000.36370.21	Subventions mobilité douce usagers Subventions CFF - achats cartes CFF	6'000
5790.0100.31100.00	Chemin du Vieux-Vésénaz 32 - Rayes 2 Acquisition mobilier	7'000
2170.0000.31300.22	Ecole de Collonge cycle moyen / Hermance 101 Honoraires de nettoyage	51'000
2170.0200.31300.22	Ecole de Vésénaz / Californie 18-24 Honoraires de nettoyage	14'000
5451.0000.31440.00	Crèche île aux mômes - Vésénaz I / Trémessaz 8 Travaux d'entretien bâtiments - Courant	29'000
9630.4500.34310.00	La Cure / Hermance 111-113 / logements-administratifs Entretien courant bâtiments PF	26'000
Total		266'800

2. De couvrir ces crédits budgétaires supplémentaires par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

Proposition destinée à autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (FITIAP) à octroyer sur les parcelles N^{os} 365 et 1943 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP des servitudes d'empiètement, d'usage et de passage au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA, ainsi qu'au profit des parcelles N^o332 et N^o1944 de la commune de Meinier, propriété de M. Davide Maffioli et à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N^o365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP

Conformément à l'article 29 al.3 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) et à l'article 14 des statuts de la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie, du 12 octobre 2018 (PA 368.01),

vu la loi modifiant les limites de zones sur le territoire des communes de Collonge-Bellerive et Meinier (création d'une zone de développement industriel et artisanal au lieu-dit « La Pallanterie-Sud »), adoptée par le Grand-Conseil, le 7 avril 2017, ainsi que le Plan directeur de la zone industrielle La Pallanterie-Sud, adopté par le Conseil d'Etat, le 26 juillet 2017,

vu le projet d'acte notarié, relatif à la promesse de servitudes et de cession des droits à bâtir, établi par Me Patrick Bonnefous, notaire à Genève, en date du 3 juin 2024, auquel sont annexés des plans de servitudes établis par MBS INGÉO SA, ingénieurs-géomètres à Vessy,

vu l'exposé des motifs de la Fondation du 23 mai 2024 et l'approbation de cette opération par le Conseil de Fondation, le 12 juin 2024,

vu la résolution votée par le Conseil municipal de la commune de Meinier, le 13 juin 2024,

vu le rapport de la commission des Finances du 10 juin 2024,

à la demande du Conseil de Fondation et sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal
en présence de 21 de ses membres
par 19 oui et 1 abstention (majorité simple)

D'autoriser la Fondation Intercommunale des Terrains Industriels et Artisans de la Pallanterie (FITIAP), moyennant une rente annuelle de 30'000 F :

1. à octroyer des servitudes d'empiètement et d'usage, en charge sur la parcelle 365 de la commune de Meinier, sise route de Compois, propriété de la FITIAP, au profit du futur droit de superficie (DDP) qui sera constitué en faveur du Groupe Konstructa SA sur les parcelles N^{os} 332 et 1944 de la commune de Meinier, sises respectivement route de Compois et chemin des Champs-de-la-Grange, propriété de M. Davide Maffioli, ainsi qu'au profit des parcelles N^o332 et N^o1944 ;
2. à octroyer une servitude de passage, en charge sur la parcelle N^o1943 de la commune de Meinier, sise chemin des Champs-de-la-Grange, propriété de la FITIAP, au profit du futur droit de superficie (DDP), ainsi qu'au profit des parcelles N^{os} 332, 365 et 1944 ;
3. à céder, au futur DDP, des droits à bâtir de la parcelle N^o365 de la commune de Meinier, propriété de la FITIAP ;
4. 1), 2) et 3) selon les termes du projet d'acte notarié, relatif à la promesse de servitudes et de cession des droits à bâtir, établi par Me Patrick Bonnefous, notaire, en date du 3 juin 2024, auquel sont annexés des plans de servitudes établis par MBS INGÉO SA, ingénieurs-géomètres à Vessy, qui, après résolution des conditions suspensives, fera l'objet d'un acte définitif.



Commune de Collonge-Bellerive
Conseil municipal

Motion : Pour un événement citoyen

Auteur(s) : Groupe PDC (Alexandra Rys, Béatrice Leitner, Janine Fuochi, Ruth Vesti, Anthony Giannasi, Marc Oberson)

Date de dépôt : 3 juin 2024

Séance du Conseil municipal : 25 juin 2024

Numéro : M24-05

Constatant :

- Que notre commune grandit et que les liens sociaux entre les habitants peuvent, en conséquence, se distendre ;
- Que plusieurs groupes de communiens ont vu le jour ces dernières années, pour renforcer ces liens ;
- Que ces groupes souhaiteraient participer à la vie communale, sans forcément siéger au Conseil municipal ;
- Que le Conseil municipal prend de meilleures décisions lorsqu'il dispose du maximum d'informations, ces dernières émanant aussi de la population ;
- Que diverses communes en Suisse et ailleurs ont mis en place des rendez-vous citoyens, et rendent compte de leur réussite.

Souhaitant :

- Renforcer la cohésion communale ;
- Mieux informer la population intéressée par les questions communales ;
- Organiser un événement fédérateur qui invite au débat dans notre commune ;
- Trouver de nouvelles idées et nous assurer de la vertu des nôtres.

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à :

- Préparer l'organisation d'un événement citoyen, en 2026, ouvert à tous les habitants de la Commune, pour y présenter les projets en cours et permettre un débat citoyen qui pourrait déboucher sur des propositions au Conseil municipal.

Motion est acceptée par 18 oui et 2 non.